



**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE PALLUAU
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 06/10/2020

Reçu en préfecture le 06/10/2020

Affiché le

SLO

ID : 085-218501690-20200924-20208D1_2-DE

L'an deux mil vingt, le **VINGT-QUATRE SEPTEMBRE** le conseil municipal de PALLUAU dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Marcelle BARRETEAU – maire

Présents : MMES - Marcelle BARRETEAU - Sandrine FUZEAU - Mathilde GUIBRETEAU - Virginie LEBERT - Catherine PERROCHEAU - Nathalie REMAUD - Anne-Lise VALLET

MM. Pascal AVRIT - Robert BOURASSEAU - Renaud des PORTES DE LA FOSSE – Pascal TRETON

Pouvoirs : Pierre AUTEXIER pour Sandrine FUZEAU – Guillaume BUTEAU pour Marcelle BARRETEAU – Jocelyne PORTRAT pour Robert BOURASSEAU

Absent excusé : Jean-Jacques ANDRIANADA

Présents 11 Votants 14

Convocations adressées le : 19/09/2020

Délibération publiée le 2 octobre 2020

7.5 ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS – EXERCICE 2020

DÉLIBÉRATION N° 20208D1

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le règlement d'attribution des subventions,

Vu le rapport établi par la commission des finances en date du 12 mars 2019,

Sur proposition du Maire,

AS. PARENTS DE L'ÉCOLE UBLIQUE : 10 € x 57 enfants de Palluau Anne-Lise VALLET et Mathilde GUIBRETEAU se sont retirées de la salle des séances au moment du vote	570,00 €
APEL RPI PRIMAIRE PALLUAU LA CHAPELLE-PALLUAU 10 € x 56 enfants de Palluau	560,00 €
OGECE DU RPI Accompagnement et surveillance cantine 60€ x 56 enfants de Palluau	3 360,00 €
OGECE DU RPI Garderie – somme forfaitaire année scolaire 2019/2020 – déduction de l'acompte suivant délibération n° 20196D5	2 700,00 €
AS SPORTIVE DU COLLÈGE ST PAUL 15 € x 12 adhérents	180,00 €
AMP BASKET 15€ x 3 licenciés de Palluau	45,00 €
PALLUAU ATHLÉTIC CLUB CANTONNAL 15€ X 13 licenciés	195,00 €
USSEP (CLUB DE FOOTBALL) 15€ X 30 licenciés	450,00 €
LES AMIS DU RIGOLLY 15 € x 17 adhérents de Palluau	240,00 €
JUMELAGE PALLUDÉEN 15 € x 42 adhérents de Palluau	630,00 €
UNC 15 € x 8 adhérents de Palluau	120,00 €
FONDATION DU PATRIMOINE	120,00 €
POLLENIZ (TRAITEMENT DES CULTURES)	200,00 €

Les demandes suivantes sont refusées :

MFR - LE POIRE

CFA - MFR - ST GILLES CROIX DE VIE

BTP CFA - AFORBAT - LA ROCHE / YON

I.M.E. LA ROCHE SUR YON "LES TERRES NOIRES"

IFACOM - CFA - LA FERRIERE

MFR - SAINT FULGENT

Ass. Des conciliateurs de Justice

VALENTIN HAÛY

AREAMS

ASS. DES DIABÉTIQUES VENDÉE - LA ROCHE

ALCOOL ASSISTANCE LA CROIX D'OR - AIZENAY

ADAPEI

JALMALV

Envoyé en préfecture le 06/10/2020

Reçu en préfecture le 06/10/2020

Affiché le

SLO

ID : 085-218501690-20200924-20208D1_2-DE

ADMR - LA ROCHE SUR YON
UDAF 85
CROIX ROUGE FRANCAISE - CHALLANS
ÉCOUTE PARENTS - LA ROCHE SUR YON
SAPEURS-POMPIERS (GSCF) - VILLENEUVE D'ASQ
SOS FEMMES VENDÉE
LES RESTAURANTS DU CŒUR - MOUILLERON LE CAPTIF
SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS
FAVEC
SOLIDARITE PAYSANS VENDEE
SECOURS CATHOLIQUE - AIZENAY
Association Ils, Elles, Danses - ST ETIENNE DU BOIS
LES KIJOUKOIS - LA CHAPELLE-PALLUAU
LA SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX
CAUE
ADILE

Suivent les signatures au registre.

Pour extrait conforme à Palluau
Marcelle BARRETEAU – Maire

Signé par : Marcelle Barreateau
Date : 06/10/2020
Qualité : Maire de Palluau

